

La seigneurie de Givrins

Autor(en): **Nillon**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elle y a soigné sa fortune, assez honnête, et, ce qui est plus rare, y a soigné celles des autres ; mais avec tout cela, elle aimait les voyages, elle montait à cheval et a fait le tour du Léman en voiture !

Merci, vieux cahier. Tu m'as donné une tranche de la vie familiale d'autrefois et fait entrevoir un portrait d'aïeule qui a bien son charme.

Roger DOMBRÉA.

LA SEIGNEURIE DE GIVRINS

(Suite.)

Le 3 sept. 1523 le dit Illustre prince Charles duc de Savoie inféoda la même terre de Genollier à n. & p. François Noël de Bellegarde son écuyer avec toutes ses dépendances tel qu'il les avait acquises cy dessus de la noble dame Claude de St-Trivier sa femme et par cette inféodation le dit seig. Duc de Savoye se réserva expressement pour lui et ses successeurs et sur les choses inféodées la fidélité noble & lige et change de prestation d'icelle avec les droits d'arrière fiefs, fidélité, hommage, supériorité et ressort ainsy qu'il les avait et exerçait sur des fiefs des autres bannerets de son pays de Vaud ne se reservant aucun autre droit, action, réclamation mais lui donnant droit de jouir des choses inféodées de la même manière que le dit seig. duc pouvait faire avant cette inféodation se subrogeant en son lieu & place sans exception de ce qui est cy dessus réservé.

Cette inféodation reçue Baptendier et ténorisée dans la grosse de Genollier l'an 1767. Le 21 juin 1528 le dit N. de Bellegarde vendit la dite seigneurie de Genollier au même Illustre Duc de Savoie par acte reçu Baptendier ainsy qu'il est narré dans la vendition qui suit. Le lendemain 22 juin 1528 le dit seig. Duc de Savoye revendit la susdite terre de Genollier à n. & p. Georges de Rives seigneur de Prangins pour le prix de 2000 écus d'or sous réserve du reachept et de l'arrière fief, fidélité, hommage, supériorité et Ressort sans s'y réserver aucun autre droit, raison ou réclamation quelconque. Acte signé Baptendier, ténorisé au livre intitulé: Thésaurus de Genolliary folio 34. — En conséquence de cette acquisition la Rénovation du dit Genollier et Givrins fut faite en 1540 par les commissaires Chalet & Poupuz en faveur du dit noble & p. Georges de Rives. Seig. de Grandcour Prangins & Genollier, en 2 volumes dont l'un contenait les reconnaissances de Genollier et l'autre celles de Givrins.

En 1565, le 14 août, les nobles dames Françoise de Rive dames de Prangins et Grancourt et Marguerite de Rive femme de noble Hugues de Corpateur de Gruyères, fille du dit G. de Rive ont prêté quernet de la dite terre Genollier en faveur de LL. EE. et dans les mains de leur commissaire Jean Mandrot.

Par transaction signée Junod datée du 22 décembre 1567 il fut décidé que la dite terre de Genollier se jouirait par tier indivisément par les dames Jeanne-Françoise et Marguerite de Rive fille du dit défunt n. & p. G. de Rive, et de dame Isabeau de Vulmarcus sa femme. Après quoy la dite n. & généreuse dame F. de Rive ayant eu droit de la part de sa dite sœur Marguerite elle eut ainsi les 2 tiers de dite seig. de Genollier et Givrins, et en jouissait indivisément avec la dite noble Jeanne de Rive sa sœur pour l'autre tiers. Ce dernier tiers fut acquis de n. Jeanne de Rive par noble Etienne fils de n. Pierre qui était fils de n. Urbain Quisard seig. de Crans par acte signé Rolaz notaire, le 16 sept. 1570. Ce tiers forme aujourd'hui la seig. de Givrins par partage et bornage du 22 avril 1681.

La dite dame n. & gen. Françoise de Rive conserva ses 2 tiers et étant veuve de noble Franz Dessus l'Esél elle épousa en 2^{des} noces n. & généreux Hantz Rochus de Diesbach bourgeois de Berne et de Fribourg et lui porta en dot la baronie de Grandcourt & Prangins et les 2 tiers de la seig. de Genollier.

Etant morte le 8 fév. 1591 noble et p. Georges de Diesbach son fils conseiller de Fribourg et gouverneur général du comté de Neuchâtel luy succéda auquel succédèrent ensuite nobles et magnifique et p. Nicolas de Diesbach avoyer de la ville et canton de Fribourg Jean Roch, Georges et Pierre de Diesbach ses fils. Le dit noble et puissant seig. avoyer de Diesbach fit échange avec noble & généreux Gaspard de Mestral seig. d'Arruffens, Coinsins, Pampigny et autres lieux. Par lequel il remit au dit seig. d'Aruffens les censes directes, fiefs, hommages, juridictions et autres droitures qu'il avait rière Coinsins. Et par contre le dit seig. d'Aruffens lui remit les censes directes nef, hommes, hommages, Juridiction et autres droitures qui lui appartenaient rière Gland, Genollier et Givrins par acte signé Barillet du 20 nov. 1618.

Le commissaire Etienne DesVignes fit la rénovation de la terre de Genollier Givrins en faveur du dit noble et puissant seig. avoyer de Diesbach pour les 2 tiers et de noble Etienne Quisard pour l'autre tiers par lui acquis en 1570 comme il a été dit plus haut cette rénovation fut grossie et expédiée après la mort du dit commissaire des Vignes par le commissaire Jean Marc Barillet. Ensuite

la baronie de Prangins et ses dépendances qui comprenait le conseilneurage de Genollier fut vendue à l'illustre et Sérénissime Emilia de Nassau fille de Guillaume de Nassau surnommé le Grand prince d'Orange douairière de dom Emmanuel prince de Portugal fils de dom Antoine XVIII roi de Portugal, par les devant nommé noble et généreux Georges et Pierre de Diesbach frères, conseiller d'Etat de Fribourg tant en leur nom qu'en celui du dit magnifique et puissant et très honoré seig. Nicolas de Diesbach avoyer de la ville de Fribourg, leur frère, ensemble toutes les dépendances de ditte Baronie rière Coinsins Genollier et autres lieux pour le prix de cinquante cinq mille écus de 25 batz pièce monaye de Berne outre 250 pistolles de vins. Acte reçu par François Des Vignes notaire le 2 mai 1627. *(A suivre.)*

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*. Le **XIV^e rapport annuel du Musée national suisse** est bien autre chose qu'un document administratif. Il constitue une gracieuse plaquette enrichie de superbes gravures représentant quelques-uns des objets les plus remarquables de nos collections nationales. Pour ne citer que la plus intéressante au point de vue artistique, la coupe de Hans Rollenberg, 1661, est un vrai chef-d'œuvre. Un portrait du Dr W.-H. Doer et une notice biographique de celui-ci, par M. K. Angst, rappellent la mémoire d'un fidèle et dévoué collaborateur du Musée national.

*. Par l'abondance et la sûreté des matériaux qu'il contient, le **Guide au pied du Jura** de M. Victor-H. Bourgeois peut se mesurer, en valeur et en autorité, avec les meilleures publications similaires. Que d'excellentes heures nous avons passées, en compagnie d'un cicerone aussi érudit, à évoquer en souvenir tant de jolies choses si souvent vues, à en imaginer tant d'autres ignorées jusque-là.

*. La municipalité de Romainmôtier a fait placer récemment dans la salle de ses séances une armoire vitrée, dans laquelle seront conservés tous les objets présentant une valeur historique.

Ce petit musée du **Vieux Romainmôtier** renferme aujourd'hui des sceaux de 1584 et 1800, des anciennes mesures, clefs, coupes, channes de communion, etc.

Les dons qu'on voudra bien lui destiner seront reçus avec reconnaissance.
